

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

3 février 2015

Les conseillers municipaux par convocation en date du 27/01/2015, se sont réunis à la Mairie le mardi 3 février 2015 à 18h30 sous la présidence de Thierry Banc, Maire.

**Présents :** Mrs Mmes BLANC CHORON PEIFFER DUPUIS-RABION BATTAGLIA  
BERACOCHEA VIGNOLLET BLAZY BOISSONNET SAUBION WARCOIN-PISONI

Mr PEIFFER est le secrétaire de la séance

Après lecture du dernier compte-rendu, les informations relatives aux dernières décisions sont les suivantes :

Monsieur le Maire reprend quelques points, notamment sur la qualité des repas servis à la cantine. La société AGAP'PRO et la cantinière de Naujan ont fait des efforts qui semblent avoir porté leurs fruits.

Le Maire demandera à Madame Battaglia sa décision sur sa participation à l'UDAF.

Mme Vignolet s'absente de la séance à 18h55.

## DELIBERATION 1 - MODIFICATION DU PLU

La modification du PLU, qui porte essentiellement sur l'intégration de la problématique des nappes profondes et la réécriture du règlement prescrivant la prééminence du PPRI sur le PLU, a fait l'objet d'une enquête publique au terme de laquelle le commissaire enquêteur a rendu son rapport.

La lecture des observations émanant du public et des personnes publiques associées, ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur est faite au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport du commissaire enquêteur. Mme Vignolet, revenue en séance à 19h, ayant quitté momentanément la réunion, s'abstient.

Le dossier définitif de la modification du PLU intégrera l'abrogation de la taille minimum des parcelles (loi ALLUR) et corrigera les erreurs de frappe.

Le conseil prévoira, lors d'une prochaine modification du PLU, une lecture facilitée superposant le PPRI et le PLU.

## DELIBERATION 2 - POINT FINANCIER

Avant le vote du compte administratif, qui ne peut se faire que conjointement avec le compte de gestion du receveur municipal, un point a été fait sur les résultats de l'exercice 2014, dont il ressort que la section de fonctionnement est excédentaire pour 30 384 €, et celle d'investissement, pour 17 867 €.

Aucun reste à réaliser n'est à budgétiser.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les délibérations budgétaires suivantes :

1 – L'article 6232 (Fêtes et cérémonies) doit définir le cadre des factures qui y seront mandatées. Les achats correspondant à toutes les manifestations publiques (cadeaux, jouets, friandises, prestations, fleurs, médailles, spectacles, repas des élus ou employés communaux liés aux actions communales)

2 – L'autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, n'excédant pas 25% des dépenses prévues au budget de l'année précédente, soit 10 750 €. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : modification du PLU 1 000 €

Le conseil municipal adopte ces délibérations à l'unanimité des membres présents.

### **DELIBERATION 3 - INTEGRATION DU RESEAU D'EP BARAIL DE VINATEAU**

Le Maire présente à ses collègues la demande des propriétaires du lotissement Barail de Vinateau souhaitant l'intégration de l'éclairage public du lotissement dans le réseau communal.

Le conseil municipal donne son accord pour cette intégration qui sera transmise au SDEEG, auquel la commune a confié la gestion de ce réseau.

Pour valider cette opération, le syndicat devra transmettre à la commune un courrier accompagné d'une délibération des propriétaires, d'un plan de récolement géo référencé de classe A et d'un contrôle de conformité.

A ce moment là, le SDEEG prendra en charge l'entretien de cet éclairage public.

### **DELIBERATION 4 REFERENTS DE LA COMMUNE**

Le conseil demande à Mr Dupuis-Rabion, qui veut bien s'en charger, de représenter la commune auprès

- De l'AIPS qui souhaite disposer des coordonnées d'un référent par commune s'inscrivant dans la mise en place d'un système d'alerte pour éviter l'isolement des personnes dépendantes.
- Du SEMOCTOM qui demande un correspondant communal pour répondre notamment à tous les incidents techniques qui peuvent intervenir dans la vie quotidienne du syndicat.

Les conseillers émettent le vœu que ce partenariat soit à double sens et qu'ainsi Mr Dupuis-Rabion puisse faire remonter auprès du syndicat les observations qui lui sont signalées et notamment, dans un premier temps, que le camion de ramassage des ordures ménagères s'engage dans le sens interdit au Barail de Vinateau.

Mme Pisoni transmet à Mr Dupuis-Rabion un dossier qu'elle a établi lors du remplacement de son container d'ordures ménagères, et manifeste le souhait que l'information concernant la procédure de ce remplacement soit faite auprès de la population, profitant de cette occasion pour spécifier que ces containers ne doivent pas être laissés sur les bords de route en dehors des jours de ramassage.

La communauté de communes du Brannais demande un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la Commission de Transfert de Compétences et Charges à la CCB. Thierry Blanc, Maire est délégué titulaire et Dominique Choron, premier adjoint, délégué suppléant.

## **DELIBERATION 5 - DEVIS**

1 – Mr Brivari a établi un devis pour la réfection de la marquise du logement communal pour un montant de 1 740 €. 1 200 € restent à percevoir dans le cadre du sinistre orage, août 2013. La charge communale restant de 540 €, le conseil municipal décide de faire réaliser ces travaux.

2 – Le SDEEG a établi un programme FACE pour la sécurisation basse tension du poste du bourg par le poste du Belvédère. Mr le Maire exprime ses doutes quant à l'existence de cette ligne et se rapprochera des services d'ERDF pour en avoir la certitude.

3 – Le conseil municipal adopte le projet d'achat d'un coffre-fort pour la mairie (clefs, tampons, chèques...)

4 – A la demande de Mr Dupuis-Rabion, l'entreprise Alliance Funéraire a établi un devis pour la pose au columbarium de deux coffrets à trois places, s'élevant à 1 980 €. Pour satisfaire les besoins éventuels, les coffrets existants étant loués, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation immédiate de ces travaux.

## **DELIBERATION 6 - URBANISME**

Le Maire expose au conseil la nécessité pour la commune d'adhérer à une structure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui fera l'instruction des autorisations d'occupation du sol actuellement effectuées par la DDTM. Le Pays a déjà programmé ce travail qu'il pourrait effectuer pour le compte des communes. Si cette compétence est donnée à une communauté de communes, cette dernière pourrait bénéficier d'une compensation de l'état, diminuant de ce fait, le coût pour les communes.

Comme convenu lors de la précédente réunion, Madame Dupuy a transmis un document photographique pour l'intégration dans le paysage du bord de la Dordogne, de son projet de cabane chambre d'hôtes. Après en avoir débattu, le conseil municipal, avec 6 voix contre et 5 pour, rejette ce projet.

Mr le Maire a le plaisir d'informer les conseillers à propos de l'achat des parcelles pour l'aménagement du carrefour de Vinateau par le Conseil Général, découverte fortuite par le biais du cadastre. Mme Labeylie a reçu une demande de Mr Lentz qui propose son terrain pour conserver la croix du carrefour. Mr Beracochéa émet le souhait que cette croix, qui fait partie du patrimoine de la commune, reste sur le domaine public. Le conseil municipal lui donne raison.

## **DELIBERATION 7 - ANIMATIONS**

Le président de l'AHB, qui organise les samedis de Cabara, prévoit d'organiser la Fête à Léo sur notre commune. Une réunion pour cette organisation est prévue en mairie le jeudi 5 février prochain.

La commission d'animation se réunira le 13 février prochain pour organiser les scènes d'été.

La fête communale bisannuelle, qui a été annulée en 2014 à cause des intempéries, est fixée au 11 juillet de cette année.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 5 mars, pour voter le compte administratif. Mme Boissonnet demande au maire de mettre à l'ordre du jour la validation du PCS qu'elle a élaboré